



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 01 septembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Apport de trésorerie (ATR) pour les paiements PAC 2017

Comme en 2016, le gouvernement a décidé d'activer un dispositif d'apport de trésorerie remboursable (ATR) au bénéfice des agriculteurs, compte tenu du contexte économique difficile pour le secteur et du retard dans le versement des aides de la politique agricole commune (PAC).

Qui peut en bénéficier ?

Cet apport de trésorerie sera versé aux agriculteurs ayant fait la demande en 2017 d'aides PAC. Les aides concernées sont :

- aides découplées,
- aides couplées bovines allaitantes et laitières,
- aides à l'agriculture biologique, mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC),
- indemnité compensatrice d'handicap naturel (ICHN).

Le calcul de l'ATR 2017 est effectué sur la base des aides calculées au titre de la campagne 2016. Le versement sera ensuite compensé automatiquement par les soldes des aides, attendus pour février 2018.

Comment faire pour en bénéficier ?

Pour en bénéficier, les agriculteurs sont invités à faire la demande sur le site TELEPAC :

www.telepac.agriculture.gouv.fr

A l'instar de la campagne 2017, il s'agit bien d'une **télédéclaration obligatoire**.

Vous trouverez la notice accompagnant le formulaire, qui fournit toutes les indications nécessaires pour le remplissage du document.

Les dates à retenir :

- Pour un **paiement mi-octobre 2017** : la demande d'ATR doit être télédéclarée entre le 1^{er} et le 20 septembre 2017
- Pour un paiement ultérieur : la demande peut être faite à tout moment et **jusqu'au 15 octobre 2017**. Le rythme des paiements se fera, alors, au fil de l'eau.

Les services de la DDT restent à votre disposition pour toute information complémentaire au 05.53.45.57.00 (accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 17h30).

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



prefecture24 –



@Prefet24
